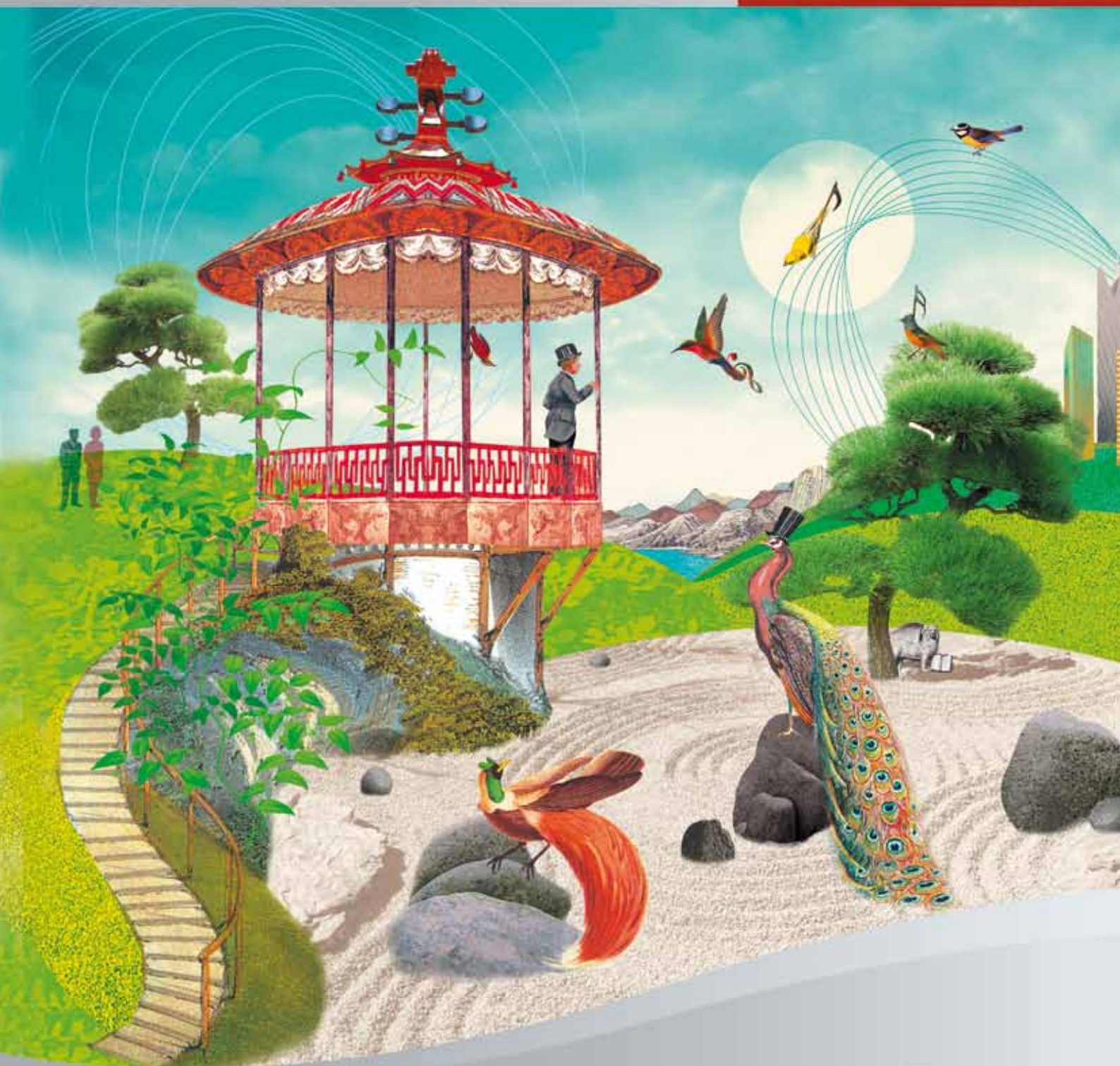


HIMALIA CAPITALISATION



GENERALI
Patrimoine



Orchestrez votre vie avec assurance



www.generali-patrimoine.fr

Generali, Un groupe mondial puissant et pérenne

Créé à Trieste en 1831, le Groupe Generali fait aujourd'hui partie des principaux groupes mondiaux d'assurance. Premier assureur vie européen, il offre à ses partenaires et clients la sécurité indispensable d'un grand groupe à la solidité reconnue.

- 73,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010,
- Une solidité financière confirmée par les principales agences de notation ⁽¹⁾ :

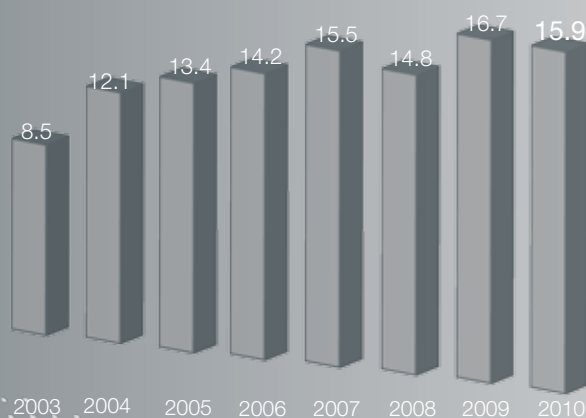
Agence	Note	Commentaire
A.M. Best	A +	Supérieur
Standard & Poor's	AA-	Très solide
Fitch	AA-	Très haute sécurité
Moody's	Aa3-	Excellent

⁽¹⁾ La notation financière est l'appréciation, par une agence de notation financière indépendante, du risque de solvabilité financière d'une entreprise. Elle vise à attribuer une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers (fournisseurs, banques, détenteurs d'obligations...).

Generali France, un acteur de référence dans l'Hexagone

Implanté dans l'Hexagone dès 1832, Generali est devenu le 2^e assureur généraliste en s'appuyant sur sa forte dynamique interne et ses différentes acquisitions. Sa progression est le fruit d'une politique de gestion prudente et responsable, notamment dans sa stratégie de sélection d'actifs rigoureuse et de qualité.

- 90,5 milliards d'euros d'actifs gérés en 2010
- 15,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010
dont 11,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en assurance vie :





Valorisez votre patrimoine avec sérénité

Complémentaire à un contrat d'assurance vie, le contrat de capitalisation s'adresse notamment aux investisseurs soucieux d'optimiser la fiscalité de leur patrimoine. Il représente aujourd'hui sur le marché un outil idéal pour répondre aux objectifs patrimoniaux bien spécifiques des épargnants soumis à l'ISF.

Dans le cadre de vos objectifs patrimoniaux, votre Conseiller vous a orienté vers le contrat multisupport multigestionnaire Himalia Capitalisation proposé par Generali Vie.

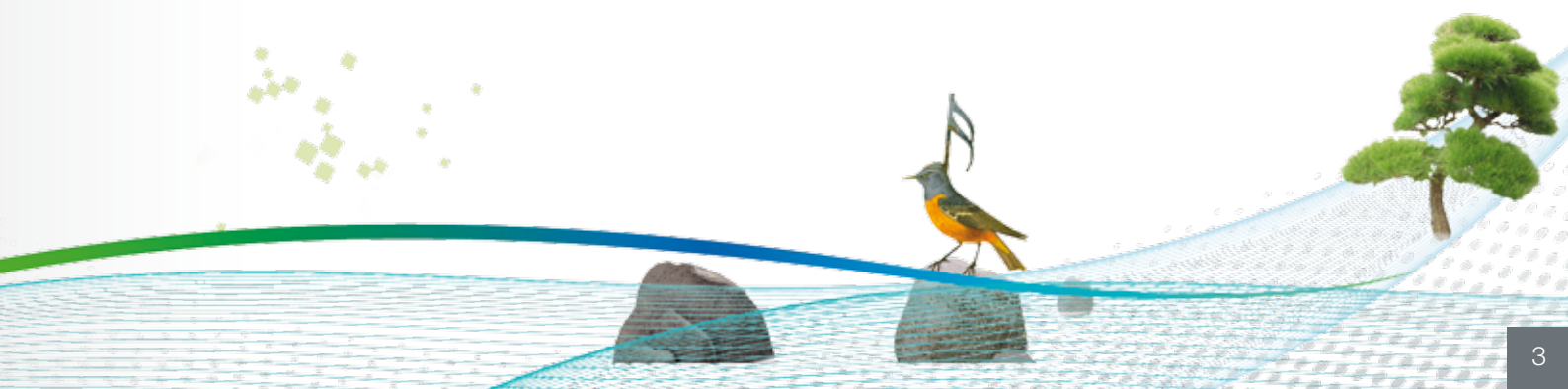
Ce contrat a, en effet, tout pour vous séduire :

- une offre financière large et diversifiée,
- l'accès à des supports en euros de qualité,
- des options de gestion pour optimiser le suivi de votre épargne,
- des services en ligne pour faciliter la gestion de votre contrat,
- la sécurité indispensable d'un assureur solide.

● Generali Patrimoine, **force d'innovation**

Fort de son expertise historique, Generali Vie a créé un pôle dédié au développement de l'épargne patrimoniale, Generali Patrimoine. Il se distingue notamment des autres intervenants par l'innovation régulière qu'il apporte à ses produits et à ses services en ligne renforçant ainsi, année après année, sa position sur le marché de l'assurance vie.

Ce savoir-faire associant la maîtrise des contrats multisupports multigestionnaires à celle des solutions internet, bénéficie régulièrement de la reconnaissance de la presse et des professionnels.



Une offre financière à la mesure de vos objectifs

Chacun a une sensibilité au risque et des objectifs qui lui sont propres. Que vous soyez un épargnant averti ou au contraire un néophyte des marchés financiers, vous trouverez au sein de l'offre financière du contrat Himalia Capitalisation des supports répondant à vos objectifs patrimoniaux, quel que soit votre profil d'investisseur.

● Une large sélection de supports en unités de compte

L'offre financière du contrat Himalia Capitalisation regroupe une gamme étendue de près de 400 supports différents, rigoureusement sélectionnés auprès de sociétés de gestion réputées.

La gamme est régulièrement enrichie afin de vous faire bénéficier des dernières opportunités des marchés et de maintenir la sélection financière au meilleur niveau.

Vous êtes ainsi assuré d'y trouver des supports en unités de compte répondant à vos objectifs d'investissement.

● Une offre diversifiée de fonds en euros

Dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les fonds en euros sont une valeur refuge que vous pouvez intégrer à votre allocation d'actifs pour réduire l'exposition de votre épargne aux aléas des marchés financiers.

Himalia Capitalisation met à votre disposition trois fonds en euros :

- l'Actif Général de Generali Vie
- Euro Innovalia
- Elixence

LES ATOUTS DES FONDS EN EUROS

Ils offrent une gestion sécurisée et une croissance régulière à vos placements.

Garantie par un effet de cliquet, la valeur de l'épargne investie sur les fonds en euros est structurellement positive et la participation aux bénéfices distribuée chaque année vous est définitivement acquise.

Panachés à des supports en unités de compte, les fonds en euros peuvent servir de socle sécuritaire en cas de tendance baissière des marchés.



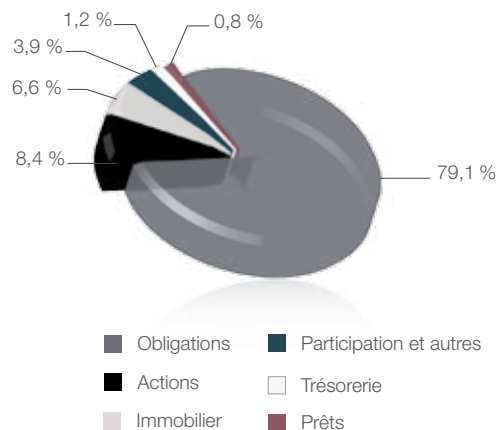
Actif Général de Generali Vie, au service de votre sécurité

Créé en 2007, la taille significative de ce fonds le rend moins sensible aux variations des marchés financiers.

Taux de participation aux bénéfices au 31/12/2010 : 3,70 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion (0,90 %) hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Composition au 31/12/2010

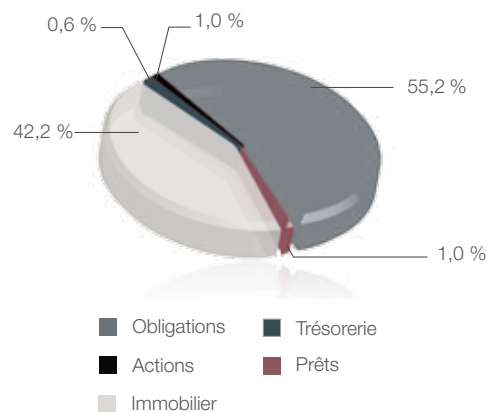
Euro Innovalia, au service de la performance

Accessible uniquement dans le cadre d'un versement initial ou complémentaire dont la répartition comporte un minimum de 40% d'unités de compte, Euro Innovalia est composé pour une part significative d'actifs immobiliers. Ce fonds en euros vous offre une garantie en capital et un rendement annuel parmi les meilleurs du marché.

Taux de participation aux bénéfices au 31/12/2010 : 4,20 % ⁽²⁾

⁽²⁾ Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



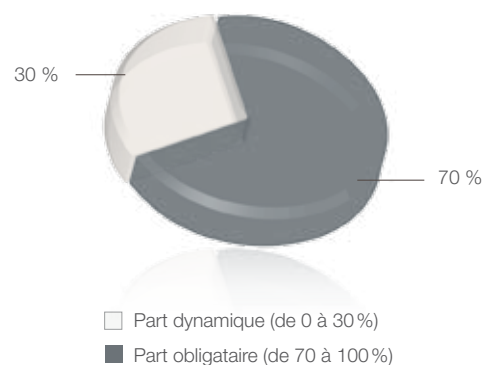
Composition au 31/12/2010

Elixence, un fonds en euros de nouvelle génération

Dernier-né de notre gamme de fonds en euros, Elixence se distingue par sa composition :

- une part obligataire (minimum 70 % des actifs gérés) majoritairement composée d'obligations d'État de qualité,
- une part de dynamisation, sous forme d'un fonds commun de placement (et éventuellement d'actions en direct), piloté en fonction des conditions de marché.

Ce fonds, plus exposé qu'un fonds en euros traditionnel, présente un potentiel de performance attractif. Il est accessible en édition limitée dans le cadre d'un versement initial ou complémentaire.



Des solutions de gestion pour piloter votre épargne

● Le mode de Gestion Libre

Vous souhaitez garder la maîtrise de votre investissement

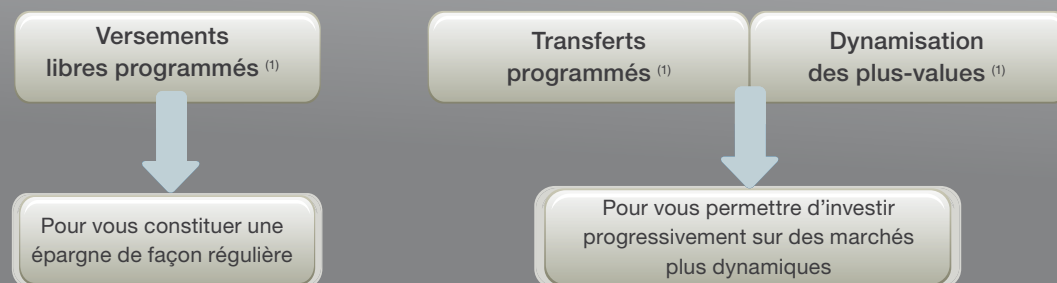
Choisissez le mode de Gestion Libre et pilotez en toute liberté votre épargne investie sur les supports composant l'offre financière de votre contrat Himalia Capitalisation.

Ce mode de gestion vous permet de :

- Gérer, comme vous l'entendez, la répartition de votre capital entre les différents supports du contrat, qu'ils soient en euros ⁽¹⁾ ou en unités de compte,
- Diversifier vos investissements sur les supports en unités de compte de votre choix, en mixant catégories géographiques, sectorielles...

OPTEZ POUR L'INVESTISSEMENT RÉGULIER

Investir de façon programmée vous permet d'automatiser la gestion de votre épargne. Vous n'avez plus à vous poser la question « est-ce le bon moment pour investir ? »



⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales.

Des options de gestion pour sécuriser ou dynamiser votre épargne

Dans le cadre de la Gestion Libre, Himalia Capitalisation vous permet d'automatiser vos opérations grâce à une gamme d'options de gestion ⁽¹⁾.

	Objectif et périodicité	Support(s) d'origine	Support(s) de destination	Seuil de déclenchement
Transferts programmés	Lisser le risque d'un investissement actions en entrant de manière progressive et régulière sur les marchés financiers ⁽²⁾ . Périodicité : Mensuelle ou trimestrielle	Fonds Actif Général de Generali Vie	Un ou plusieurs supports en unités de compte au choix	10 000 euros sur le fonds Actif Général de Generali Vie
Dynamisation des plus-values	Dynamiser les plus-values générées par le fonds Actif Général de Generali Vie du contrat vers des supports en unités de compte et diversifier l'allocation ⁽²⁾ . Périodicité : Annuelle		De un à trois supports en unités de compte au choix	
Sécurisation des plus-values	Sécuriser les plus-values générées sur des supports en unités de compte vers des supports à vocation défensive. Périodicité : Hebdomadaire	Un ou plusieurs supports en unités de compte déterminé(s) sur lesquels l'épargne est investie	<ul style="list-style-type: none"> • Actif Général de Generali Vie, • CA-AM Dynarbitrage Volatilité, • Échiquier Patrimoine, • MultiGEST Rendement, • Élan Multi Sélection Réactif, • Richelieu Évolution 	5 %, 10 %, 15 % ou 20 % des plus-values générées
Limitation des moins-values Limitation des moins-values relatives	Transférer automatiquement pour chaque support sélectionné et en fonction d'un seuil de moins-values que vous aurez déterminé la valeur atteinte vers un support de sécurisation dès lors que le seuil a été constaté. Périodicité : Hebdomadaire		Dans le cadre de la fiscalité PEA : <ul style="list-style-type: none"> • ODDO PEA Sécurité • Union PEA Sécurité 	5 %, 10 %, 15 % ou 20 % des moins-values sur les supports en unités de compte

⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales.

⁽²⁾ L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. Le souscripteur prend à sa charge le risque des variations de la valeur des unités de compte qu'il a souscrites.

Une épargne adaptée à vos projets

● Pour épargner régulièrement, programmez vos versements

Si vous souhaitez vous constituer un capital au moyen d'une épargne régulière, optez pour la simplicité et effectuez des versements libres programmés.

Il vous suffit de déterminer leur montant, leur fréquence ainsi que leur répartition entre les supports de votre choix.

● Pour changer de cap... demandez un arbitrage

Un arbitrage consiste à transférer la valeur atteinte par votre épargne sur un ou plusieurs supports vers un ou plusieurs autres supports.

Quand l'envisager ?

Lorsque vos objectifs d'épargne changent, lorsque les marchés financiers connaissent des évolutions déterminantes ou dès que vous le souhaitez.

Votre Conseiller est à votre disposition pour accompagner votre démarche.

● Pour utiliser votre épargne...

En cours de contrat

Si vous souhaitez récupérer une partie ou la totalité de l'épargne atteinte sur votre contrat, procédez à un rachat partiel ou total. Vous disposez ainsi de la somme dont vous avez besoin.

Vous pouvez également profiter de la mise en place de rachats partiels programmés ⁽¹⁾, à partir des supports de votre choix, pour percevoir périodiquement une partie de votre épargne.

Au terme du contrat

Lorsque votre contrat arrive à son terme, deux choix s'offrent à vous :

- **percevoir la totalité de l'épargne** atteinte de votre contrat sous forme de capital,
- **constituer une rente viagère** que vous pourrez utiliser en complément de retraite. En choisissant cette formule, vous êtes certain de recevoir un revenu régulier et ce, tout au long de votre vie.

L'OPTION DE RÉVERSION DE VOTRE RENTE VIAGÈRE

Pour protéger l'un de vos proches, vous pouvez opter pour la réversion de votre rente viagère à son profit en cas de décès. Afin d'équilibrer au mieux son futur niveau de vie, la réversion de votre rente peut être définie selon un taux de 60 % ou 100 %.

⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales.



Votre épargne à portée de clics

De la simple consultation des mouvements à la réalisation de vos opérations en ligne, vous pouvez suivre sur internet l'évolution de votre contrat Himalia Capitalisation, où que vous soyez. Le site de votre Conseiller ou le site www.acces-clients.com vous permettent d'accéder à de nombreux services en ligne.

● Consultation en temps réel de votre contrat⁽¹⁾

- mouvements,
- épargne atteinte,
- répartition de votre épargne investie,
- fiches d'information financière sur chaque support mises à jour régulièrement,
- états de situation.

● Réalisation de vos transactions en ligne en quelques clics⁽¹⁾

- arbitrage⁽²⁾,
- rachat partiel 72 h⁽³⁾,
- versement libre,
- versements libres programmés,
- rachats partiels programmés.

● Modification des informations relatives à votre contrat⁽¹⁾

- votre adresse postale,
- vos coordonnées bancaires,
- votre état civil.

● Accès à votre contrat, où que vous soyez, grâce à iGeneral, votre application iPhone®

iGeneral est une application entièrement gratuite disponible sur iPhone®, iPad® et iPod Touch®. Spécifiquement développée pour nos clients, iGeneral offre de nombreuses fonctionnalités pour vous permettre de gérer votre épargne où que vous soyez et à tout moment.

Vous pouvez ainsi :

- **consulter les données clés** de votre contrat : composition des fonds, montant de l'épargne atteinte...
- **programmer des alertes** sur fonds et sur contrats,
- **accéder à nos actualités** et les partager par e-mail ou via les réseaux sociaux,
- **contacter votre Conseiller** facilement par téléphone ou par e-mail.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller pour pouvoir effectuer des transactions en ligne et pour toute information complémentaire sur ces services.

POUR TÉLÉCHARGER iGENERALI

Rendez-vous sur l'App Store® depuis votre iPhone®, ou sur iTunes® depuis un ordinateur.

⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales. Prendre contact avec votre Conseiller.

⁽²⁾ Uniquement dans le cadre de la Gestion Libre.

⁽³⁾ Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées.

iPhone, iPad, iPod Touch, App Store et iTunes sont des marques déposées par Apple Inc.

Cumulez les avantages du PEA et de la capitalisation

Vous connaissez probablement le Plan d'Épargne en Actions (PEA) à travers votre banque... mais savez-vous que le PEA assurance vous propose de nombreux avantages exclusifs ?

Au sein du contrat Himalia Capitalisation, vous avez la possibilité de bénéficier de la fiscalité PEA. L'un des placements préférés des Français, le PEA vous permet d'investir sur des actions françaises et/ou européennes.

Disponible à la souscription du contrat Himalia Capitalisation, la fiscalité PEA conjugue les atouts du contrat de capitalisation à ceux du PEA.

● Profitez des avantages du PEA ...

- Vous avez l'opportunité de profiter de la croissance des marchés financiers français et européens à moyen ou long terme⁽¹⁾.
- Les plus-values⁽¹⁾ générées sur votre PEA sont exonérées de l'impôt sur le revenu après 5 ans.
- Vous pouvez percevoir une rente viagère non imposable à l'impôt sur le revenu⁽²⁾ après 8 ans.

● ... des atouts du contrat de capitalisation...

- **Vous limitez votre imposition à l'ISF** puisque seules les sommes versées (et non les plus-values) sont prises en compte dans l'assiette de calcul de l'ISF.
- **Tout rachat avant 8 ans entraîne la clôture de votre PEA** et la perte des avantages liés à sa fiscalité. Contrairement au PEA bancaire, **vous conservez votre contrat de capitalisation** pour l'épargne restante : votre épargne continue de fructifier et vous accédez à la fiscalité du contrat de capitalisation.
- En cas de décès, votre PEA est clos mais **votre contrat de capitalisation est transmissible et conserve son antériorité fiscale.**

⁽¹⁾ Versements plafonnés à 132 000 € dans le cadre du PEA.

⁽²⁾ Hors prélèvements sociaux.

⁽³⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat.

● ... et des PLUS du contrat Himalia Capitalisation

- Vous avez accès à des gestionnaires de renom et à des fonds en unités de compte parmi les meilleurs du marché.
- Dans le cadre de la Gestion Libre, vous bénéficiez **d'options de gestion automatiques pour sécuriser votre épargne** : la sécurisation des plus-values et la limitation des moins-values et moins-values relatives.
- Vous pouvez épargner à votre rythme avec la mise en place de **versements libres programmés** ⁽³⁾.
- Vous pouvez **consulter votre contrat et réaliser des transactions directement en ligne**⁽³⁾.

Vous avez déjà un PEA et vous souhaitez profiter des atouts de la fiscalité PEA au sein du contrat Himalia Capitalisation ?

C'est possible, en transférant votre PEA actuel vers le contrat Himalia Capitalisation avec option PEA. Le transfert n'a aucune incidence sur la date d'ouverture de votre PEA : vous conservez l'antériorité de votre contrat.

Generali Patrimoine s'occupe de toute la partie administrative.



Optimisez votre fiscalité avec Himalia Capitalisation

Le contrat Himalia Capitalisation vous offre la possibilité d'adapter votre contrat à vos objectifs fiscaux et patrimoniaux, qu'il s'agisse d'alléger la fiscalité sur les revenus, de minorer votre imposition sur la fortune ou d'anticiper la transmission de votre patrimoine.

	Capitalisation ⁽¹⁾	PEA ⁽¹⁾
Fiscalité des plus-values en cas de rachat avant 8 ans ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat avant 4 ans : imposition à l'impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire de 35 %⁽²⁾. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat avant 2 ans : clôture du PEA. Imposition du gain net au taux de 22,50 %⁽²⁾.
	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat entre 4 et 8 ans : imposition à l'impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire de 15 %⁽²⁾. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat entre 2 et 5 ans : clôture du PEA. Imposition du gain net au taux de 18 %⁽²⁾ • Rachat entre 5 et 8 ans : clôture du PEA. Exonération totale d'imposition hors prélèvements sociaux.
Fiscalité des plus-values après 8 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat au-delà de 8 ans : imposition des produits <ul style="list-style-type: none"> - à l'impôt sur le revenu au barème progressif après abattement annuel de 4600 euros pour un célibataire, veuf ou divorcé ou 9 200 euros pour un couple soumis à une imposition commune (tous contrats d'assurance vie et contrats ou bons de capitalisation confondus) ou - au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 7,5%⁽²⁾ et sous certaines conditions bénéfice d'un crédit d'impôt correspondant à l'abattement annuel ci-avant visé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat partiel au-delà de 8 ans : les rachats partiels au-delà de la 8^e année du contrat n'entraînent pas la clôture du plan. Il ne sera plus possible d'effectuer des versements. Exonération totale d'imposition hors prélèvements sociaux. • Sortie en capital (= rachat total) au-delà de 8 ans : clôture du PEA. Exonération totale d'imposition hors prélèvements sociaux. • Sortie en rente viagère au-delà de 8 ans : si le plan se dénoue par le versement d'une rente viagère, celle-ci est exonérée d'impôt sur le revenu. Elle reste soumise aux prélèvements sociaux sur une fraction de son montant déterminée en fonction de l'âge du crédientier lors de l'entrée en jouissance de la rente. Si le bénéficiaire d'une rente viagère issue d'un PEA vient à décéder, la rente de réversion éventuellement versée au conjoint survivant est également exonérée d'impôt sur le revenu.
Fiscalité ISF de l'épargne constituée	La valeur nominale de votre contrat de capitalisation est à déclarer au titre de l'ISF.	
Fiscalité en cas de décès de l'assuré	La valeur de rachat de votre contrat au jour du décès est réintégrée à l'actif successoral et assujettie aux droits de succession.	
Donation	Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation à toute personne de votre choix bénéficiant des abattements et réductions de droit commun. Avantage pour le donataire : il bénéficie de l'antériorité fiscale liée au contrat.	

⁽¹⁾ Attention ! Le choix de la fiscalité PEA doit se faire obligatoirement à la souscription.

⁽²⁾ Auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux.

Génération responsable



GENERALI
Patrimoine

Generali Vie

Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
602 062 481 R.C.S. Paris
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances
sous le numéro 026

Siège social

11 boulevard Haussmann
75009 Paris